

Vivre à

septembre 2018
N° 88

St Nizier de Fornas



AU FIL DES DOSSIERS

DÉCOUVREZ LES
NOMBREUSES STATISTIQUES
EN MATIÈRE AGRICOLE SUR
NOTRE COMMUNE

p. 23

AU FIL DES HAMEAUX

FORNAS OU FOURNIER,
UN LIEU PAISIBLE CHARGÉ
D'HISTOIRE

p. 26

INCIVILITÉS : RESTONS DES CITOYENS RESPONSABLES

LE BIEN VIVRE ENSEMBLE,
DROITS ET DEVOIRS

p. 10



N° 88

septembre 2018

le mot DU MAIRE

NIZIEROISES, NIZIEROIS



Les travaux du bourg sont terminés. Quelques problèmes techniques concernant une canalisation d'eau potable les ont retardés. Je tiens à remercier les riverains pour leur patience et leur esprit civique malgré les nuisances supportées.

La pose d'un tapis de bitume apporte du confort dans les déplacements, notamment en voiture et certains automobilistes n'adaptent pas toujours leur vitesse sur ces portions de voirie en agglomération. Un ralentisseur sera installé à l'entrée du bourg sur la route de Crépinge, subventionné par une somme de 3 312 €. Le comptage routier effectué aux deux entrées du bourg a montré que quelques automobilistes dépassaient de 20 km/h la vitesse autorisée.

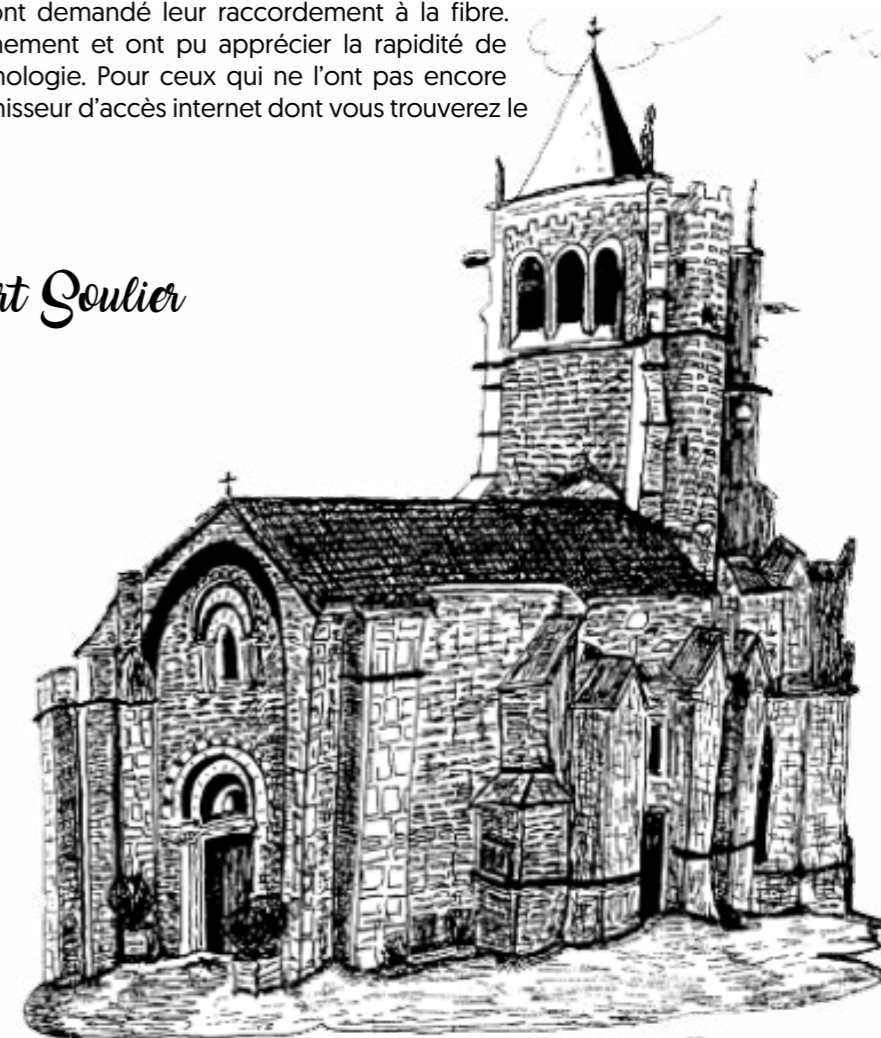
Les travaux de voirie pour 2018 sont prévus en direction de Crépinge.

Mais, toujours sur cette même voie communale, le pont traversant la rivière du Mas et situé entre Crépinge et la D3 doit subir des travaux de réfection. En effet le soubassement des piles est fortement endommagé. Cet imprévu grève un peu notre budget voirie. Dans le cadre des gros travaux, une subvention de 6 000 € a été octroyée par St Etienne Métropole.

Un certain nombre de Nizierois ont demandé leur raccordement à la fibre. D'autres ont en plus opté pour un abonnement et ont pu apprécier la rapidité de téléchargement avec cette nouvelle technologie. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, il est nécessaire de s'adresser à un fournisseur d'accès internet dont vous trouverez le nom en vous rendant sur le site THD 42.

Bonne lecture à tous.

Gilbert Soulier



SAINT NIZIER DE FORNAS 3

5 LES CONSEILS
MUNICIPAUX

10 AU FIL DES INFOS
INCIVILITÉS :
RESTONS DES
CITOYENS
RESPONSABLES

13 AU FIL DU TEMPS
ASSOCIATIONS,
QUOI DE NEUF ?

23 AU FIL DES DOSSIERS
STATISTIQUES EN
MATIÈRE AGRICOLE

26 AU FIL DES HAMEAUX
FORNAS OU
FOURNIER, UN
LIEU PAISIBLE ET
CHARGÉ D'HIS-
TOIRE



MÉMENTO

Ouverture de la mairie

- Lundi de 9h à 12h et 14h à 17h
- Jeudi de 14h à 17h
- Vendredi de 14h à 17h
- 1er samedi du mois de 10h à 12h

Tél. : 04 77 50 08 97
Fax : 09 70 32 13 38
www.saint-nizier-de-fornas.fr

8 rue de la Mairie
42380 Saint Nizier de Fornas

Le maire vous reçoit sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de Mairie.

SAINT NIZIER DE FORNAS

Directeur de la publication

Gilbert SOULIER

Rédaction

Frédéric BONHOMME, Marie-Claude PERRIN, Marie-Pierre JAVELLE, Joëlle DEROST, Aline FRERY.

Contact mairie@saint-nizier-de-fornas.fr

Maquette et mise en page

Jonathan CAUCHI,
06 11 46 40 31, juneo.net

Impression Lucky Imprimerie
04 77 36 77 65, Saint Cyprien,
RM Montbrison 377 593 918

Tirage à 410 exemplaires
distribués aux particuliers et
annonceurs.



NAISSANCES :

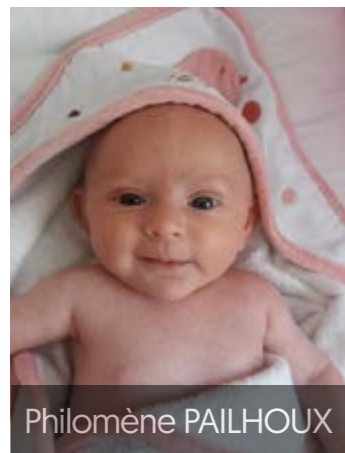
- Mathéo CAPUANO, né le 28 janvier 2018 de François CAPUANO et Charlene GIRY, Sagne Noire ;
- Philomène PAILHOX, née le 09 mai 2018 de David PAILHOX et de Renata DURAJ, Route de Gréziecq ;
- Louis MEILLER JOUSSET, né le 26 juillet 2018 de Franck MEILLER et de Magaly JOUSSET, Route de la Georgelière.

MARIAGE :

- Fanny LAGER et Johan ARNAUD, mariés le 05 mai 2018, Montgaret ;
- Coraline RAMIREZ et Carmelo INGRAO, mariés le 28 juillet 2018, Route de la Pomasse.

DECES :

- Mme MONCEL Marie Josèphe épouse BOUREILLE, née le 10 juillet 1941, décédée le 24 mai 2018, domiciliée 378 route de la Chaux.



Philomène PAILHOX



Louis MEILLER JOUSSET



Mathéo CAPUANO



Coraline et Carmelo



Fanny et Johan

MICHALON PRODUITS PETROLIERS
La qualité et le service au meilleur prix

Livraison de Fioul, GNR, Gazole, Station-services, Gaz, Boutique, Lavages Rouleaux & Haute-pression, Aspirateur, Gonflage.

2 Boulevard du Haut-Forez
42380 Saint Bonnet le Château

04 77 33 02 52 / 06 86 45 72 68
Email : michalon1@club-internet.fr
<http://www.facebook.com/StationServicesMichalon>

LUCKY Imprimerie
Tous travaux d'imprimerie

conception graphique impression

32, rue des Bruyasses • 42160 ST CYPRIEN
Fax 04 77 36 47 65 • contact@luckyimprimerie.fr
Tél. 04 77 36 77 65

19 JANVIER 2018

DÉLIBÉRATIONS :

- **Adhésion à la compétence optionnelle du SIEL : Etude Prospective d'Aménagement du Territoire (E.P.A.T.) :** Cette compétence consiste dans l'aide par le SIEL de la gestion des dossiers d'urbanisme concernant les différents réseaux [électricité, télécommunications, communication électronique, éclairage public...]. Cette convention est conclue pour une durée de 6 ans, le montant de la contribution n'est appelé que dans le cas où des études ont été réalisées à la demande de la commune.
- **Proposition de mission d'archivage par le Centre de Gestion de la Loire pour 2018 :** En

2017, l'archiviste du Centre de Gestion de la Loire est intervenue une journée afin d'effectuer tri, élimination et classement. Afin de poursuivre ce travail, le conseil municipal décide de recourir aux services de l'archiviste pour une journée d'intervention en 2018.

QUESTIONS DIVERSES :

- Lors de la réunion du Syndicat Intercommunal des Ecoles Publiques de Saint-Bonnet-le-Château [SIEPSBC] en date du 20 décembre 2017, il a été délibéré le rétablissement de la semaine à 4 jours.

16 FEVRIER 2018

DÉLIBÉRATIONS :

- **Adhésion à la compétence optionnelle « éclairage public » du SIEL :** Elle concerne la maintenance de l'éclairage sur notre commune. Le conseil décide son renouvellement pour 6 ans à l'unanimité ;
- **Indemnité allouée au percepteur :** Pour l'année 2017, le montant est de 322,12 €.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Droit de préemption urbain :** Il a été rappelé au Conseil que dans le cadre de la réglementation du PLU, la commune est prioritaire lors d'une vente immobilière sur son territoire. Ainsi, c'est au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité ou non de l'achat de certains biens pour l'intérêt collectif.
- **Gestion informatisée du cimetière :** La société « Pompes Funèbres GERPHAGNON » de St Pal de Chalencon a présenté son service pour la gestion informatisée des cimetières nommé « SIMPLY CIM ». Ce service comprend entre autre une informatisation du cimetière basée sur une photo aérienne de ce dernier avec une représentation de chaque tombe dans sa globalité et une autre stèle par stèle. Cette numérisation permettra d'avoir une information précise sur les propriétaires des tombes, les types de concession, superficie, dates d'acquisition et renouvellement, identité des personnes inhumées etc... Cela permet de posséder un listing précis et actualisable facilement pour une meilleure gestion du cimetière et afin de donner une base de données fiable (mémoire) pour les futures

généralisations. Le devis de cette application s'élève à 1894.80 € TTC ;

- **ANEM :** La cotisation à l'association nationale des élus de montagne ne sera pas renouvelée cette année.
- **Adressage :** L'ensemble des panneaux de rue et numéros ont été réceptionnés. Actuellement, le travail des élus consiste à une ultime vérification et mise sous plis des numéros et certificats d'adressage afin d'être prochainement distribués par le facteur. Les panneaux de rue seront posés prochainement par les employés communaux. En revanche, il est rappelé que ce sera au propriétaire ou locataire d'apposer son numéro sur son habitation.
- **Travaux d'assainissement :** Jean Paul BERGER qui suit avec assiduité le chantier du Bourg a indiqué la présence élevée d'eaux parasites dans les bassins de la nouvelle station de la Chaux. Ce problème pourrait provenir de la zone située vers la salle socioculturelle. Une solution devra être trouvée au plus vite pour le bon fonctionnement de la station.

	<p>Pharmacie de la Porte d'Auvergne Sophie & Olivier ROZAIRE</p> <p>2, place du grand Faubourg 42380 St Bonnet le Château</p> <p>Email : pharmacieportedauvergne@gmail.com Tel : 04-77-50-09-72 Fax : 04-77-50-12-65 www.pharmaciedelaportedauvergne.fr</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Location de matériel Médical ➤ Téléphones Doro ➤ Bas et Collants ➤ Livraison de lits médicalisés 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Homéopathie ➤ Orthopédie sur mesure ➤ Aromathérapie ➤ Laits Maternisés

DÉLIBÉRATIONS :

• **Approbation du compte administratif et de gestion 2017 : commune M 14 :**

* Fonctionnement : dépenses = 507 068,82 euros ; recettes = 445 886,87 euros ;
Résultat de l'exercice : - 61 181,95 euros
Résultat de clôture : 477 012,52 euros

* Investissement : dépenses = 189 794,01 euros ;
recettes = 143 708,77 euros
Résultat de l'exercice : - 46 085,24 euros.
Résultat de clôture : - 14 094,23 euros

• **Vote du budget général de la commune 2018 :**
Le conseil municipal adopte le budget primitif de la commune arrêté comme suit :

* Fonctionnement = 881 702,18 euros
* Investissement = 413 141,23 euros.

• **Vote des taux d'imposition 2018 : taux inchangés**

* Taxe d'habitation : 9,96 %
* Taxe foncière propriété bâtie : 15,71 %
* Taxe foncière propriété non bâtie : 49,31 %

• **Adhésion à la plateforme des autorisations du droit des sols :** Actuellement, l'instruction des dossiers d'urbanisme se fait par les services du SIEL. A partir du 1^{er} juillet 2018, ce dernier cesse cette prestation. Il est donc nécessaire d'adhérer au service d'urbanisme de Saint Etienne Métropole.

• **Convention de fonctionnement pour le relais d'assistants maternels (RAM) :** Suite à notre intégration à Saint Etienne Métropole, le relais assistants maternels est assuré depuis le 1^{er} janvier 2018 par le Syndicat Intercommunal Des Rives d'Unieux ; le conseil municipal autorise M. le maire à signer une convention avec le SIDR.

DÉLIBÉRATIONS :

• **Subventions communales 2018 :**

Club de l'Amitié	150,00 €
Association des Randonneurs des Sentiers Retrouvés	400,00 €
A.G.V.	250,00 €
Saintourniz	200,00 €
MFR Montbrison	200,00 €
MFR St Laurent de Chamousset	100,00 €
ARPA Roanne	100,00 €
CFA Les Mouliniers	200,00 €
Lycée des Monts du Lyonnais	50,00 €
TOTAL	1 650,00 €

• **Participation communale aux dépenses de fonctionnement à l'école élémentaire et primaire sous contrat d'association : année**

scolaire 2017/2018 ; La participation communale aux dépenses de fonctionnement pour les écoles privées (maternelles et primaires) St Joseph de Saint Bonnet le Château pour l'année scolaire 2017/2018 sera de 21 970 €, soit 845 € par élève.

• **Ratios Promus Promouvables pour avancement de grade :** C'est un pourcentage appliqué au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade. Après avis favorable du Comité Technique Intercommunal, le conseil décide à l'unanimité de fixer le taux à 100 % pour tous les avancements de grades et dans tous les cadres d'emplois.

QUESTIONS DIVERSES :

- Les fondations du pont situé sur la route de Crépinge à Genevieux présentent une forte érosion. Les travaux de réhabilitation sont prévus pour cette année ;
- La commémoration du 08 mai est fixée le jour même à 9 heures 30.

DÉLIBÉRATIONS :

• **Acquisition immobilière au Bourg :** le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer tous les documents concernant l'acquisition immobilière.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

• **Adhésion au service «RGPD» (Règlement Général sur la Protection des Données) du Syndicat Intercommunal AGEDI et nomination d'un délégué :** le règlement de la protection des données personnelles s'applique aussi à toutes les collectivités locales. Ainsi, la commune disposant de fichiers (liste électorale, adressage...), est concernée par ce règlement. Le syndicat intercommunal AGEDI propose de mutualiser ce service à titre gratuit et de désigner M. Jean-Pierre MARTIN, Président du Syndicat AGEDI comme DPD (délégué à la protection des données).

Le Conseil municipal décide à l'unanimité son adhésion.

QUESTIONS DIVERSES :

• **Révision du PLU :** Il a été présenté au Conseil Municipal le projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

centré autour de trois grandes orientations à savoir « Affirmer un développement durable et cohérent du territoire » mais aussi « Valoriser la vie locale et l'attractivité du territoire » et enfin « Préserver le cadre de vie rural du territoire ». Cela passe entre autre par une maîtrise et recentralisation de la croissance dans le bourg, un maintien du tissu économique local et une protection des espaces naturels et agricoles.

• **Travaux du Bourg :** Suite à de mauvaises analyses sur la canalisation d'eau potable située entre la rue du Nord et la Route de Crépinge, les travaux ont pris du retard sur le calendrier prévu. Le goudronnage des rues impactées par les travaux est prévu sur la dernière semaine de juin.

• **Travaux d'isolation de la salle socio culturelle :** Suite à l'agrandissement de la salle socioculturelle réalisé l'an passé, il convient de poursuivre le bardage sur les deux autres faces. Il est également prévu l'isolation du toit, le remplacement des plaques du plafond et du système d'éclairage. Un projet de devis a été présenté. Il reste à vérifier si tous les critères d'éligibilité sont satisfaits afin de solliciter des subventions auprès du SIEL et de SEM dans le cadre des économies d'énergie.

DÉLIBÉRATIONS :

• **Délibération budgétaire modificative n° 1 – Commune :** Afin de régler, en investissement, un reliquat de 16,20 euros pour l'extension de la salle socio culturelle et une somme de 383,18 euros concernant la maintenance de l'éclairage public il est nécessaire de procéder à une délibération modificative d'un montant total de 399,38 euros.

• **Fonds de concours voirie 2018 :** Afin de pouvoir effectuer des travaux de voirie supplémentaire pour 2018, il est décidé d'affecter, en plus une somme de 20 000 euros qui s'ajoute au montant des travaux initialement prévu.

• **Subvention transport scolaire pour un élève scolarisé dans un lycée professionnel situé hors département :** Un enfant de la commune est scolarisé, en qualité d'interne, hors département (lycée forestier de Saugues). Jusqu'à présent une subvention de 465 euros lui était accordée par le Conseil Départemental qui l'a supprimée. Compte tenu du fait que le cursus scolaire du jeune était engagé, le conseil municipal décide à titre exceptionnel de se substituer au Département pour lui verser cette subvention pour l'année scolaire 2017/2018.

QUESTIONS DIVERSES :

• **Règlement Local de Publicité Intercommunal:** M. Gilles THIZY, vice-président à Saint-Etienne Métropole a présenté les objectifs de ce règlement, à savoir : la préservation du cadre de vie et l'harmonisation de la publicité dans le milieu paysager. Les enjeux sont les suivants : décliner les objectifs définis au niveau national dans un règlement local adapté aux enjeux et caractéristiques du territoire. Sans approbation de ce nouveau règlement, un retour aux règles nationales de publicité serait appliqué.

• **Voiries :** Malgré les efforts consentis, le budget communal ne permet pas la réfection complète des voiries les plus endommagées. Il sera procédé, à la pose d'enrobé à froid afin de boucher les « nids de poule ».

• **Crottes de chiens :** Il est à déplorer la présence de rejets canins dans les lieux publics et particulièrement autour de l'aire de jeux du Bourg. Il est demandé plus de civisme à leurs maîtres.



LE 11 SEPTEMBRE 2018

LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



TOUS À VOS POSTES!

POUR CONTINUER
À RECEVOIR LA TNT

Quelles conséquences pour les téléspectateurs ?
Comment s'y préparer ?
PRÉVENEZ VOS CONCITOYENS !

POUR ÊTRE PRÊT LE 11 SEPTEMBRE 2018

- 1 VÉRIFIEZ SUR RECEVOIRLATNT.FR QUE VOUS ÊTES BIEN CONCERNÉ PAR LES CHANGEMENTS DE FRÉQUENCES DE LA TNT LE 11 SEPTEMBRE.
- 2 EN AMONT DU 11 SEPTEMBRE, EN HABITAT COLLECTIF, ASSUREZ-VOUS QUE LE GESTIONNAIRE DE L'IMMEUBLE A BIEN ANTICIPÉ LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ADAPTATION DE L'ÉQUIPEMENT COLLECTIF AFIN DE CONTINUER À RECEVOIR LA TÉLÉVISION APRÈS CETTE DATE.
- 3 LE JOUR J, EN HABITAT COLLECTIF OU INDIVIDUEL, EFFECTUEZ UNE RECHERCHE DES CHÂÎNES SUR CHACUN DES TÉLÉVISEURS RELIÉS À L'ANTENNE RÂTEAU POUR RETROUVER L'ENSEMBLE DE L'OFFRE TNT.
- 4 SI DES PROBLÈMES DE RÉCEPTION PERSISTENT MALGRÉ LA RECHERCHE DES CHÂÎNES, VÉRIFIEZ LES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR RECEVOIRLATNT.FR ET/OU APPELEZ LE 0970 818 818.



RECEVOIRLATNT.FR
OU

OU

0970 818 818
OUVERT DU LUNDI AU
VENDREDI DE 8H À 19H
(APPEL NON SURTAXÉ)

ASSISTANCE.
RECEVOIRLATNT.FR

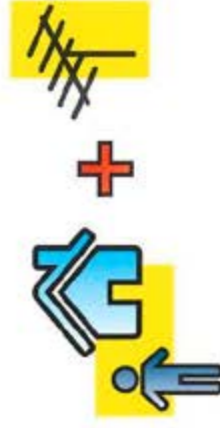
L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public qui assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Elle veille à la protection et à la bonne réception des signaux de la TNT. L'ANFR est chargée, dans le cadre des opérations de réaménagements de la TNT, du plan d'accompagnement des téléspectateurs.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), autorité publique indépendante, a pour mission de garantir la liberté de communication audiovisuelle en France. Il prend également part, en liaison avec l'ANFR, aux opérations de réaménagements de fréquences de la TNT, au travers notamment de l'attribution des fréquences pour la diffusion des services télévisuels et de la coordination opérationnelle des différentes phases de réaménagements.

QUI EST CONCERNÉ ?

LES TÉLÉSPECTATEURS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR ANTENNE RÂTEAU

Il peut s'agir d'une réception par antenne individuelle, lorsque le téléspectateur habite une maison ou dispose de sa propre antenne intérieure dans un appartement. Il peut également s'agir d'une réception par antenne râteau collective, lorsque le téléspectateur habite un immeuble.



EN FRANCE,
PLUS D'UN FOYER SUR DEUX
EST CONCERNÉ.

OU

LES CHANGEMENTS DE
FRÉQUENCES CONCERNENT
TOUS LES TÉLÉSPECTATEURS
RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR
ANTENNE RÂTEAU (PAR VOIE
HERTZIENNE TERRESTRE).



LES FOYERS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR UN AUTRE MODE DE RÉCEPTION

Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas concernés. Si toutefois ils perdaient des chaînes, par exemple parce que leur dispositif de réception est alimenté par voie hertzienne (c'est parfois le cas pour des réseaux locaux du câble mais aussi de certaines « box » ADSL), ils devront alors contacter directement leur fournisseur d'accès afin de connaître la marche à suivre pour retrouver une bonne réception.

COMMENT CONNAÎTRE PRÉCISÉMENT LA DATE DES RÉAMÉNAGEMENTS DE FRÉQUENCES DANS SA ZONE ?

Le site recevoirlatnt.fr met à disposition des téléspectateurs un module d'information pour vérifier à quelle date sont programmés les changements de fréquences en fonction d'une adresse donnée !

QUE FAUT-IL FAIRE ?

AVANT LE 11 SEPTEMBRE 2018

- Pour le téléspectateur qui réside en habitat collectif et reçoit la télévision par une antenne râteau collective

Il doit s'assurer, en amont des changements de fréquences de la TNT qui auront lieu le 11 septembre, que son syndic ou gestionnaire d'immeuble a bien fait intervenir un professionnel pour réaliser des travaux sur l'antenne collective. En effet, celle-ci doit être adaptée au nouveau plan de fréquences qui sera en vigueur à partir du 11 septembre dans votre zone. Si tel n'était pas le cas, les résidents de l'immeuble risqueraient de perdre des chaînes après le 11 septembre 2018.



CES TRAVAUX SUR LES
LOGEMENTS COLLECTIFS
DOIVENT ÊTRE PROGRAMMÉS DÈS
MAINTENANT, LES PLANNINGS
DES PROFESSIONNELS ÉTANT
TRÈS CHARGÉS AU MOMENT DES
RÉAMÉNAGEMENTS.

LE 11 SEPTEMBRE 2018

- Pour le téléspectateur recevant la télévision par une antenne râteau, qu'il habite en immeuble ou en maison individuelle

Les changements de fréquences qui auront été réalisés dans la nuit du 10 au 11 septembre sur les émetteurs TNT de votre zone, peuvent avoir pour conséquence la perte de certaines chaînes de télévision. Les téléspectateurs dépendant d'une antenne râteau collective ou individuelle devront donc procéder à une recherche des chaînes. Elle permet de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences.

Cette opération est très simple à réaliser, à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur TNT. Cette recherche des chaînes est à réaliser sur l'ensemble des postes de la maison reliés à une antenne râteau.



Une vidéo « tutoriel » et des modes d'emploi par marque expliquant l'opération de recherche des chaînes sont disponibles sur le site recevoirlatnt.fr.



INCIVILITES

Le bien vivre ensemble donne des droits mais aussi des devoirs : Restons des citoyens responsables !



Pour le bien vivre ensemble, chacun d'entre nous s'efforce d'appliquer les règles élémentaires de civisme. Malheureusement, une infime minorité semble les ignorer.

Ainsi, il est à déplorer les crottes de chiens dans l'aire de jeux des enfants au bourg. Malgré la mise en place d'un nouveau tapis de gravier, ces actes semblent encore perdurer ...!

Par ailleurs, près du container à verre placé à la sortie du bourg en direction de Rozier, de multiples packs de bière sont posés à côté, flemme ou « je m'en foutisme ». Dernièrement, trois matelas y ont été déposés, alors qu'il existe une déchetterie. Désolant et agaçant !

Si ces actes devaient perdurer, une enquête sera menée afin d'identifier les personnes malveillantes et des sanctions seront prises.

PRELEVEMENT A LA SOURCE

DE L'IMPOT SUR LE REVENU

L'entrée en vigueur du prélèvement à la source est fixée au 1^{er} janvier 2019. IL portera sur la majorité des revenus : traitements et salaires, pensions, allocations chômage, revenus indépendants et fonciers.

Suite à votre déclaration sur les revenus 2017, faite au printemps 2018, l'administration fiscale calcule le taux de prélèvement (taux personnalisé) qui sera appliqué sur vos revenus.

Trois possibilités sont offertes :

- Choix *du taux personnalisé* : il sera transmis à votre organisme payeur (employeurs, caisse de retraite, ...) qui en l'appliquant sur vos revenus retiendra le montant dû sur 12 mois.
- Choix *du taux individualisé* : il prend en compte les disparités éventuelles des revenus au sein du couple.
- Choix *du taux non personnalisé* : il permet de garantir la confidentialité de ses informations fiscales vis-à-vis de son employeur. Dans ce cas, il sera appliqué un taux qui dépendra uniquement du montant de votre rémunération.

Pour les indépendants, l'administration fiscale retiendra le montant de l'impôt sur votre compte bancaire.

Le montant de l'impôt sur les revenus 2018 sera effacé via un crédit d'impôt spécifique.

LE PRÉLEVEMENT À LA SOURCE

C'EST POUR LE 1^{ER} JANVIER 2019

IL S'ADAPTE À TOUS LES ÉVÈNEMENTS DE VOTRE VIE

UNE DÉCLARATION À FAIRE TOUS LES ANS

L'administration fiscale reste votre unique interlocuteur.

LE PRÉLEVEMENT À LA SOURCE ÇA CHANGE QUOI POUR MOI ?

A compter du 1^{er} janvier 2019, avec le prélèvement à la source, le décalage d'un an entre mes revenus et l'impôt correspondant disparaît.

En 2019, je paye l'impôt sur mes revenus de 2019.

ET MON TAUX DE PRÉLEVEMENT ?

En 2018, ma déclaration de revenus sert de base au calcul de mon taux de prélèvement à la source pour 2019.

- > Je déclare mes revenus en ligne : je connais mon taux immédiatement et le montant de mes acomptes éventuels.
- > Je déclare mes revenus sur papier : je connais ces informations à compter du 16 juillet dans mon espace personnel sur impots.gouv.fr ou sur mon avis d'impôt.

SALARIÉ ? ACTIF ? RETRAITÉ ? INDÉPENDANT ?

JE SUIS CONCERNÉ


L'impôt est directement prélevé sur mes revenus (salaires, retraites, allocations chômage...) par mon employeur, caisse de retraite, Pôle emploi (organismes collecteurs).

Pour les revenus des indépendants, les loyers, les revenus agricoles, etc. l'impôt est prélevé sur mon compte bancaire sous forme d'acomptes.

Tous les ans, je dépose ma déclaration de revenus. Elle permet de déterminer mon taux de prélèvement, de prendre en compte mes réductions et crédits d'impôt et de calculer mon impôt définitif.

ET SI JE SUIS NON IMPOSABLE ?

Le prélèvement à la source ne change rien pour moi : je n'ai aucun prélèvement.



Association ADMR D'USSON EN FOREZ

L'Association locale ADMR D'USSON EN FOREZ intervient sur votre commune.

L'ADMR apporte un soutien de la naissance à la fin de vie.
Des professionnels interviennent auprès :

Des Familles ,

- pour aider les parents lors d'un événement familial (naissance, maladie, ...)
- pour la garde d'enfants afin de concilier vie familiale et professionnelle (à domicile ou micro-crèches Périgneux et St Maurice en Gourgois)

Portage de repas
Téléassistance Filien

Des personnes âgées ou handicapées ,

- pour les aider au quotidien (repas, accompagnement, ménage, ...).
- pour leur apporter les soins médicaux nécessaires grâce au SSIAD (Services de soins infirmiers à domicile)
04 77 76 72 71
- Accueil de jour à Usson en Forez 04 77 25 62 45

De tout public ,
Pour un service
« ménage » !

Bénévole ADMR :

Une mission passionnante pourquoi pas vous ?

Rejoignez une équipe locale de bénévoles qui agit sur le terrain, crée du **lien social** et est à l'écoute des personnes aidées pour veiller à leur bien-être.

A l'ADMR, de nombreuses missions vous seront proposées, en fonction de vos attentes, de vos connaissances et du temps que vous souhaitez consacrer à l'association.

Ensemble, nous définirons votre engagement et vos missions en fonction de vos souhaits, de votre disponibilité et de vos compétences.

- Accueillir des personnes, les écouter, participer à l'évaluation des besoins et à leur évolution
- Coordonner la communication locale
- Coordonner la gestion du personnel

Et bien d'autres missions...

Pour en savoir plus sur nos services, ou nous rejoindre en tant que bénévole, contactez-nous :

*ADMR d'Usson en Forez 18 place du Grand Faubourg 42380 St Bonnet le Château
Tél : 04 77 50 76 10*

ASSOCIATION LOCALE






au fil du TEMPS



JOURNEE TRIPES

CHEZ LES CHASSEURS

Ce samedi 14 avril, l'ACCA organisait sa tripe traditionnelle. Deux services étaient proposés à 8h et midi.

140 personnes environ ont pu déguster ce plat à base d'abats. Non seulement la préparation était succulente mais le repas ainsi proposé était copieux.



CHARTE DE COMPOSTAGE

Lors du congrès des maires de la Loire qui s'est tenu à St GALMIER le 27 avril, la charte établie par la Chambre d'agriculture concernant le recyclage des déchets verts a été signée par différents partenaires et en particulier par les CUMA représentées par Christophe BONHOMME.

Cette dernière prévoit de recycler les déchets issus de l'élagage des arbres, de la taille de haies ou de tontes en les broyant (pas trop fins) avant de les mélanger en proportion adaptée à des fumiers. Ils sont ensuite compostés en deux temps afin d'être utilisés pour l'épandage.

Organisée autour de déchetteries, cette filière permettra de recycler localement plus de 10 000 tonnes de déchets verts. Ainsi, ce co-compostage s'inscrit durablement dans la Loire. La qualité et la conformité de chaque étape du processus seront désormais contrôlées. Cette organisation de proximité permet de réduire le coût de traitement de 30 à 50%, en le limitant de 25 à 30 euros par tonne.

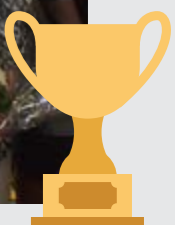
REMISE DE MEDAILLES A L'HOPITAL DE ST BONNET

Vendredi 26 janvier a eu lieu une remise de médailles du travail à 30 agents exerçant aux centres hospitaliers de St Bonnet et Usson.

Parmi ces récipiendaires, on note la présence de deux niziéroises :

- Chantal CHATAIN, infirmière qui a reçu la médaille d'argent pour 32 années de service
- Joëlle DEROST, aide-soignante qui a reçu la médaille d'or pour 42 années de service

Ces médailles sont la récompense de ces si nombreuses années de travail et dévouement auprès des personnes soignées.





L'Assemblée générale du début d'année a confirmé la bonne santé de notre Club, tant au point de vue financier qu'activités.

Les galettes des rois, les bugnes, les repas «morue» font désormais partie des institutions incontournables, tout comme les rencontres inter-clubs avec La TOURETTE avec qui nous entretenons des rapports d'Amitié, à l'image des noms de nos clubs respectifs.

Le concours de coinche du printemps (que nous avons fait cette fois par doublettes formées) a permis de réunir les compétiteurs

de la région et la lutte finale a été particulièrement serrée, 1 point séparant les premiers des seconds. Et bien sûr les meilleurs (ou les plus chanceux) ont gagné...

Notre voyage d'été nous a emmenés cette année à BORT les ORGUES visiter le musée du cuir puis à RIOM ès MONTAGNE faire une balade en train touristique «la Gentiane» à travers les estives du Plateau du Cézalier au pied des Puy Marie et du Sancy. Nous avons pu admirer des ouvrages d'art tel le viaduc de Barajol entre autres. Le soleil, le calme, la beauté de la région, le plaisir de retrouver ses amis nous aurait presque fait oublier l'heure du retour...

Inutile de le préciser qu'un fin repas typiquement auvergnat a régalé nos papilles le midi...

Je n'oublierai pas de remercier tous les «extérieurs» qui ont complété le car SESSIECQ. Sans eux notre périple n'aurait pas pu se réaliser.

Le 28 octobre prochain, nous organisons notre loto annuel. Puis nous irons courant novembre à La TOURETTE pour le retour de nos rencontres inter-clubs. Un repas d'automne, les bûches, l'habituel repas de Noël sont également inscrits au programme de nos festivités.

Adrienne Degruelle

> CAMPS D'ETE

Durant la deuxième quinzaine de juillet, dix-sept jeunes de 6 ans à 16 ans se sont installés autour du terrain de foot. Originaires de différentes régions de France, ils étaient encadrés par quatre moniteurs.

Leurs journées étaient bien occupées avec au programme des balades, des randonnées, accrobranches, kayak, équitation, boxe, rugby, sans oublier le foot

Bénéficiant d'une excellente météo [à leurs dires, le soleil chaud de juillet ne les incitait guère à la grasse matinée, car vers sept heures, il faisait chaud sous la tente], ces jeunes ont beaucoup apprécié nos paysages et ont trouvé un lieu reposant.



COMMEMORATION

du 8 mai 1945



La commémoration d'une victoire, suite à une longue guerre est un acte citoyen important. Il exprime une volonté de se souvenir que des hommes et des femmes, militaires, civils, victimes parfois de l'extermination, des persécutions et de l'oppression ont souffert pour notre nation.

Enfin, il permet de nous rappeler sans cesse que nous, françaises et français, de toutes origines et de toutes convictions, nous devons rester vigilants, car dans une Europe réconciliée, la paix demeure toujours très fragile. Ainsi, nous devons transmettre sans relâche aux générations futures les désastres du passé.

Pour les 100 ans de l'Armistice de la première guerre mondiale, une cérémonie se tiendra le dimanche 18 novembre à partir de 9h avec l'office religieux suivi de la commémoration au monument aux morts et la participation de la fanfare de St Pal.

CARROSSERIE JOUBERT
CITROËN
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - VENTE - DÉPANNAGE
Garage Joubert
14 rue Taillefer - 42380 La Tourette
Tél. 04 77 33 32 81 - Port. 06 80 52 92 17
Email carrosserie.joubert@orange.fr

Pierre-Yves Frery
Vente directe de viande de limousine
Bled
42380 St Nizier de Fornas
06.89.88.11.54
pierre-yves.frery@laposte.net

PLATRERIE-PEINTURE
CARRELAGE
Julien LACHAT
06 46 52 72 70
04 27 64 55 84
La Chaux
42380 SAINT-NIZIER-DE-FORNAS
julien-lachat@orange.fr

SOLUTIONS NUMÉRIQUES • INFORMATIQUES
equinox
ce n'est pas qu'une impression
RICOH

> CONCOURS DE COINCHE

DES JA

Les JA, une association de jeunes agriculteurs de notre secteur, présidée par Kevin COURTINEL compte 20 adhérents.

Quatre résident sur Saint Nizier à savoir Simon BONHOMME, Clément COURAT, Bastien GONON et Clément VIOLON.

Ils organisaient ce samedi 27 janvier leur premier concours de coinche à la salle socioculturelle.



Le succès a été au rendez-vous avec la participation de 48 doublettes, regroupant plusieurs générations. Le premier lot, un bon d'achat de 80€ est revenu à la doublette Cédric BONHOMME et Hervé MICHAUD. Le deuxième, un bon d'achat de 60€ a été remporté par Guillaume GRAND et Benoit VIOLON. Le troisième lot, un jambon cru, a été remis à Benjamin GARNIER et Ludovic PALLE. Naturellement tous les participants ont été récompensés. Ces jeunes sont à féliciter pour l'animation apportée et une bonne gestion de l'organisation. A renouveler.



LE MOT DE L'AGV

Si vous souhaitez faire de l'exercice dans la bonne humeur, rejoignez nous tous les mercredis à 18h45 à la salle socio culturelle route de Crépinge.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à nous contacter.

06.76.26.12.04 / 06.43.30.78.38

3 cours d'essai GRATUITS

Cours de **GYM** 115€*

A St Nizier de Fornas

A la salle des fêtes

AMBIANCE CONVIVIALE & PETIT COMITE
(15/20 pers) pour un accompagnement personnalisé

1h de GYM + 1/2h de STEP* (facultative)

Echauffement, Renforcement Musculaire, Abdos, Etirements.

Les Mercredis 18H45 à 20H15

1^{er} COURS : Le Mercredi 12 Septembre 2018

De 16 à 70 ans et + ...

Renseignements : 06.76.26.12.04 Ou 06.43.30.78.38



CONCOURS DE PETANQUE

Fixé le premier samedi du mois d'août, le concours de pétanque est organisé par l'Union Sportive Sud Forez (USSF) et par l'association communale de chasse agréée (ACCA) de St Nizier.

Cette année, il a réuni 74 doublettes. Il est vrai que ce samedi 4 août, une chaleur caniculaire régnait sur le terrain autour de la salle socioculturelle. Malgré cette situation météorologique, les compétiteurs se sont affrontés au cours de trois parties. Après chacune d'elles, le rafraîchissement était le bienvenu.

Vers 19h, l'odeur de la soupe aux choux se mêlait à un air encore très chaud. Certes, cela n'incitait guère à la dégustation, mais elle a été appréciée par beaucoup.



> COMPTAGE ROUTIER AUTOMATIQUE

Saint Bonnet le château

Sur une semaine, il est compté 3136 véhicules. Il est à noter que deux véhicules ont roulé à une vitesse extrême (plus de 70 km/h) : un le samedi entre 23h et minuit et l'autre le même jour entre 13h et 14h. Soit 0,1% du trafic.

Deux appareils de comptage routier ont été installés aux deux entrées du bourg du mardi 26 juin au lundi 2 juillet. L'un était posé au n°1 rue des armuriers (côté St Bonnet) et l'autre au n° 12 rue des armuriers (côté Rozier).

Rozier

Sur une semaine il est compté 2660 véhicules. Trois véhicules ont roulé à plus de 70 km/h, deux le jeudi entre 18 et 19h et 22 et 23h et un le vendredi entre 22 et 23h.

460 véhicules par jour en moyenne **382**

556
32 km/h
50 km/h

le vendredi
vitesse moyenne
vitesse autorisée

421
37 km/h
30 km/h

En résumé:

Pour le côté St Bonnet : 85% des véhicules roulent à une vitesse inférieure à 50 km/h. Pour le côté Rozier: les vitesses supérieures à 30 km/h représentent 6,3% du trafic. 85% des véhicules roulent entre 30 km/h et 47 km/h



FÊTE DES VOISINS

du Bourg et ses alentours...

Elle s'est déroulée le vendredi 6 juillet à la petite salle communale du centre. Elle a réunie une cinquantaine de personnes résidant sur le Bourg, Le Pont, la Côte Fournier, Mongaret et Riofol.

Chacun a apporté un plat sucré ou salé, des fruits, du fromage ou toute autre spécialité. L'ensemble agrémenté par la rafraîchissante framboisine préparée de main de maître par Josette.

Une occasion simple et conviviale de se réunir afin d'échanger en toute décontraction et avec un plaisir partagé par tous.



....À Greniecq

Le lendemain c'est-à-dire le samedi 7 juillet, c'est au tour des habitants de Greniecq d'être accueillis par leurs hôtes Sylviane et Fabien BANCEL pour le repas annuel.

Nous nous sommes retrouvés une trentaine de personnes autour du barbecue.

Chacun a apporté une entrée ou un dessert pour un moment partagé.

Cette journée ensoleillée s'est poursuivie par une pétanque et une marche.

Chacun est reparti très satisfait de ce moment chaleureux.



A l'année prochaine

S.a.r.l. **VALADIER** Matériel Agricole
Motoculture - Quad - Réparation - Vente Toutes Marques



Valinches - Gromelet
42380 L'URJECQ
Tél./Fax 04.77.50.11.17

Vente directe de fromages de vache
Tous les jours de 10h à 12h
sauf vendredi et dimanche

www.balconsduforez.fr
06.32.96.98.82
fred@balconsduforez.fr

Lieu dit Riofol, 42380 St Nizier de Fornas




REMISE DES PRIX DU CONCOURS DE FLEURISSEMENT



Ce samedi 28 avril s'est déroulée la cérémonie de remise des prix pour le fleurissement à la salle socioculturelle de St Nizier. Ce concours est proposé sur l'ensemble des communes du pays de St Bonnet le Château par le comité du fleurissement du Haut Forez, présidé par Monique VACHET.

Au cours de l'été 2017, le jury s'est déplacé dans les communes afin de récompenser les personnes qui fleurissent leur maison, leur balcon leur quartier ou leur hameau, ainsi que les collectivités locales.

Fleurir, c'est participer à la qualité de la vie et au bien être de tous. Les participants recherchent l'originalité, désherbent et arrosent afin de mettre en valeur leurs lieux de vie et ce, malgré les aléas de la météo.

Nous tenons à adresser un grand remerciement aux personnes du comité de fleurissement et à tous les inscrits au concours. Tous ont été primés en recevant fleurs ou bon d'achat.



EIFFAGE
TRAVAUX PUBLICS
RHÔNE-ALPES/AUVERGNE

Etablissement LOIRE / AUVERGNE
rue François Coli - B.P. 96
42162 ANDREZIEUX-BOUTHEON Cedex

Tél. 04.77.55.55.00
Fax. 04.77.55.72.49

TRAVAUX DE VOIRIE - V. R. D.
SOLS INDUSTRIELS ET SOLS SPORTIFS
ASSAINISSEMENTS

Eta Valour

Moissons, enrubannage, fauchage, semis, La Pomasse

42380 St Nizier de Fornas
Tel: 06.11.99.56.51
06.13.03.40.04



TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU BOURG NORD



Ce projet, qui a débuté en 2014, aura connu de nombreuses péripéties. Mais après plusieurs mois de travaux et quelques reports, ce chantier s'est enfin achevé au cours du mois de juillet dernier.

Outre le raccordement à la nouvelle station de la Chaux des résidences du bourg nord, il aura aussi permis la mise en séparatif des eaux pluviales et le changement des canalisations d'eau potable par le syndicat des eaux du Haut Forez. Enfin, un nouveau goudronnage a été effectué dans les zones concernées par le chantier facilitant ainsi la vie des habitants.

Dans quelques mois, la deuxième tranche du projet devra être programmée par St Etienne Métropole à savoir la mise en séparatif des hameaux de Biesse et la Chaux à la nouvelle station. Rappelons au passage que ce projet avait été entièrement financé dès 2014.

> JOURNEE SAINT JACQUES DU HAUT FOREZ



Le mercredi 4 juillet 2018, des paroissiens de Ste Thérèse des montagnes du soir, St François en Forez, Ste Claire en Forez et St Jacques du Haut-Forez se sont retrouvés sur le site de La Chapelle de Fournier en union avec les pèlerins partis à Lourdes le lundi 2 juillet.

Et le samedi 16 juin ce sont tous les enfants de la paroisse qui se sont retrouvés à la chapelle de Fournier à St-Nizier de Fornas pour célébrer leur fin d'année du caté.

Enfin à noter une nouveauté à partir de septembre puisque chaque dimanche à 9h, un office religieux aura lieu à St Nizier.

ATTENTION VOICI LE NOUVEAU PLANNING DES MESSES DOMINICALES POUR LA PAROISSE ST-JACQUES A COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2018.
mois pairs et mois impairs : messes dans ces lieux

	1 ^{er} dimanche	2 ^e dimanche	3 ^e dimanche	4 ^e dimanche	5 ^e dimanche
APINAC				10h30 pair	
ESTIVAREILLES			10h30		
LA CHAPELLE					18h impair
LEGNIECO					10h30
MERLE		18h impair			
ST HILAIRE C. LA V.		18h pair			
USSON EN FOREZ	10h30				
LA TOURETTE					
LURIECO			18h pair		18h impair
ST BONNET		10h30			
ST NIZIER DE F.	9h	9h	9h	9h	9h
ABOEN					
PERIGNEUX				18h pair	
ST MAURICE				10h30 impair	
ROZIER C. d'AUREC	18h				
ROCHEGUT			18h impair		18h pair



Un showroom exceptionnel de 100 m² à votre disposition où vous retrouverez l'ensemble du matériel médical, des produits de bien-être, et une gamme bébé !



CAP VITAL SANTÉ BONNET-MIALON

18 Bd du Verney 42380 St Bonnet Le Château Tel 04.77.57.31.08

Plus d'informations sur : www.capvitalsante.com/stbonnetlechateau





VISITE À LA FERME VALOUR



Le 28 février, Georges ZIEGLER, le président du Conseil Départemental accompagné de Colette FERRAND et Alain LAURENDON, nos deux conseillers départementaux, ont effectué une visite à la ferme VALOUR. Les représentants du Syndicat FDSEA étaient présents ainsi que les voisins agriculteurs. Après la visite de l'installation, un échange fructueux entre les élus et les exploitants de la ferme s'est instauré. Le conseil départemental marque ainsi son attachement à l'agriculture. Avec les températures hivernales, la visite s'est conclue autour d'un café bien chaud accompagné de bugnes.



MARCHE DES RANDONNEURS DES SENTIERS RETROUVES

Comme toutes les années au mois de juin, **L'ASSOCIATION DES RSR** organise une marche à laquelle est conviée toute personne désireuse de passer une journée en plein-air. Quelques 70 marcheurs ont pris part à cette marche, pour certains dès le matin 7h30.

Après avoir pris une petite collation, ils ont parcouru à leur gré les chemins balisés par les membres de l'association. Trois parcours étaient proposés : 7, 13 et 19 kilomètres sur la commune de SAINT-NIZIER.

Un repas attendait les marcheurs qui avaient été rejoints par les personnes de la commune ne désirant pas marcher, mais qui souhaitaient s'associer à cette manifestation.



LOTO DU CCAS

Le dimanche 28 janvier, un loto était organisé par le CCAS dont les membres forment une équipe maintenant bien rodée pour une bonne organisation. Au boulier, Chantal CHOUVELON et Louis PERRIN tirent et annoncent les numéros. Marcel MONTET vérifie les « quines ». Après les parties enfants, les autres tirages s'enchaînent et à chaque fois des heureux gagnants. Le premier lot, un bon de 150 € est remporté par Mme CALLET, le deuxième, un autocuiseur par Annie CARROT et le service à fondue par Muriel PERRIN.

Un grand merci est à formuler à tous les généreux donateurs qui offrent des lots et à toutes les personnes qui confectionnent de succulentes pâtisseries. Il est à noter que certains ne pouvant venir ce jour, tiennent à participer par un don.

Le bénéfice ainsi réalisé revient au CCAS au bénéfice de nos anciens.



MENUISERIE PETIT

MENUISERIE
Bois - Alu - Mixte bois-alu - PVC

NEUF ET RÉNOVATION
Portail - Porte - Fenêtre - Volet...

AGENCEMENT INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
Escalier - Parquet - Placard - Dressing...
Bardage - Terrasse - Bois...

HALL D'EXPOSITION • VENTE DIRECTE

ZA LA CHANA - 42380 Luriecq / Tél. 04 77 50 08 58 / Fax. 04 77 50 70 38 / Portable : 06 70 10 30 99
contact@menuiseriepetit.fr

L'après-midi, le temps a permis des parties de boules, et pour d'autres des parties de cartes.

La journée s'est achevée vers 18h, en se donnant rendez-vous à l'année prochaine sur la commune d'ABOEN. Les membres des RSR remercient bien chaleureusement tous les participants à cette journée, qu'ils soient marcheurs ou non marcheurs.

Merci et à l'année prochaine !

Il est rappelé que l'association des Randonneurs des Sentiers Retrouvés regroupent plusieurs adhérents des communes de St Nizier et d'Aboen. Le but de cette association est de ré-ouvrir des chemins devenus inaccessibles au fil du temps à cause des broussailles, des branches d'arbres etc.. Un travail parfois titanesque et on doit rendre un hommage appuyé à ces bénévoles pour le travail accompli : c'est pourquoi la Municipalité n'hésite pas à soutenir cette association au fil du temps.

STATISTIQUES

EN MATIERE AGRICOLE

ETAT DES LIEUX DES EXPLOITATIONS DE LA COMMUNE

Suite à une étude réalisée par St Etienne Métropole sur les enjeux agricoles et environnementaux de notre commune, une multitude de statistiques ont pu être mis à jour.

> Elle nous montre l'ancrage important de l'agriculture sur notre territoire, une donnée forcément à tenir en compte dans la planification de l'urbanisation de notre territoire.

9 exploitations ont une taille moyenne de 70 ha en 2018

en 2010 **16** avaient une taille moyenne de 62 ha

9 exploitations agricoles ont leur siège dans la commune

19 déclarant des surfaces sur le territoire mais dont le siège est hors de la commune

> **Phénomène de concentration et disparition des petites structures**

> **Des systèmes de production d'élevages tournés vers la diversification**

731 ha de surface à vocation agricole sont exploitées par

- des exploitations ayant leur siège sur la commune sur 626 ha [85%]
- des exploitations n'ayant pas leur siège sur la commune dite extérieures sur 93 ha [13%]
- des autres utilisateurs de « loisirs » sur 12 ha [12%]

13 ateliers de production sur **9** exploitations

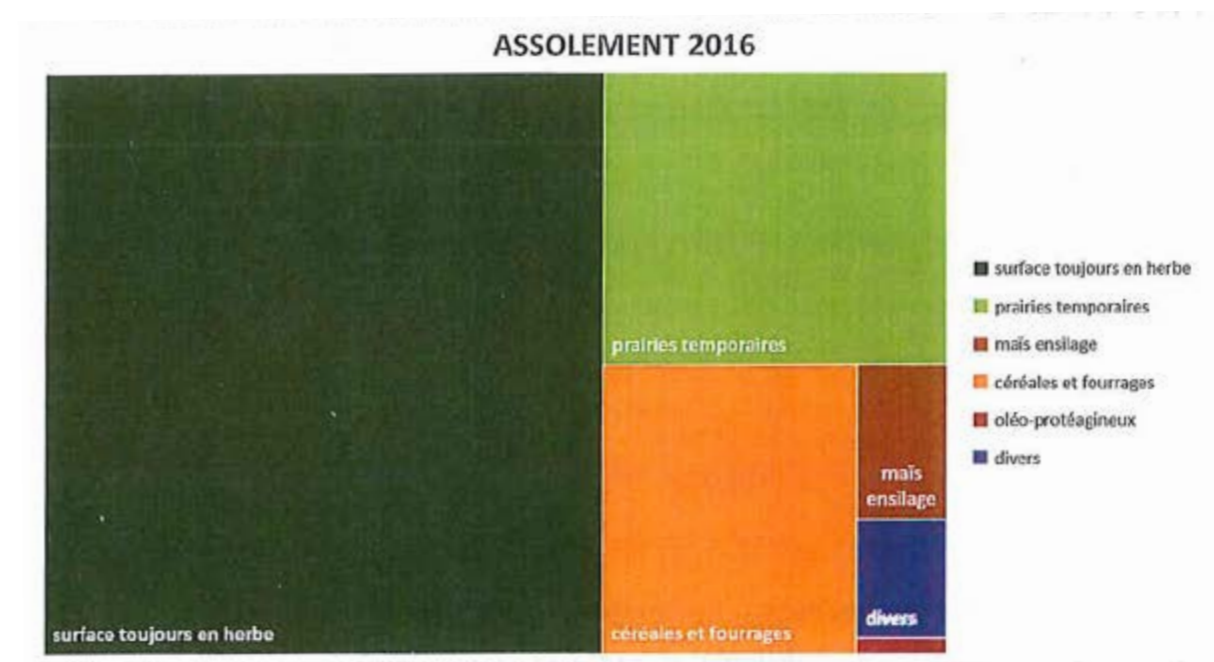
Atelier de production	Nombre d'exploitations	Effectifs moyens
Bovin lait	5	59 vaches laitières
Bovin allaitant	4	51 mères
Equin	1	45 Equins
Caprin	1	120 chèvres
Volailles	1	
Maraichage	1	

La majorité des exploitations sont diversifiées (5) c'est-à-dire qu'elles disposent plus d'un seul atelier sur l'exploitation ou d'activité de diversification (accueil, transformation, vente directe...)

2 exploitations pratiquent une **activité de diversification** (fromage) soit 22% alors qu'elles sont 12% au niveau national et 13% dans le département :

Atelier de production	Exploitation en circuit long exclusivement	Exploitation en circuit long et court	Exploitation en circuit court exclusivement	TOTAL
Bovin allaitant	3	1	0	4
Bovin Lait	2	3	0	5
Volailles	1	0	0	1
Caprin	0	0	1	1
Maraichage	0	0	1	1
TOTAL	6	4	2	12

1/3 des ateliers à l'intérieur des exploitations de la commune utilisent les circuits courts. Elles concernent les fromages de vaches, de chèvres, maraichage et vente de viande bovine à des bouchers locaux
4 exploitations déclarent le label « Agriculture Biologique » ce qui représente 2/3 de surface agricole de notre commune



- En moyenne une exploitation dispose de **1.8** unités de travail annuel familial (UTA) et 0.3 UTA salariée soit 49 ha par UTA
- Elle exploite 48 ha en prairies naturelles ou permanentes, 27 ha en prairies temporaires et 14 ha en céréales ou maïs et présente un chargement de 1.12 UGB [unité gros bovin] par hectare



CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITANTS AGRICOLES


On dénombre 16 exploitants sur les 9 exploitations agricoles dont 2 pluriactifs

	Part des exploitants de – de 40 ans en 2010
France	17%
Rhone Alpes	21%
Loire	24%
St Nizier de Fornas	19% [13% en 2018]

La part des exploitants de – de 40 ans tend à diminuer ce qui pourrait être le signe d'un vieillissement des exploitations et d'un questionnement sur leur avenir. Néanmoins, d'après l'étude, sur les 10 ans futur, on tendrait vers un maintien très significatif des surfaces agricoles en place (+de 90%).

Dans le prochain numéro, nous étudierons l'état des lieux du foncier agricole, de sa diversité, des secteurs les plus attractifs en matière agricole, des surfaces stratégiques à préserver dans le cadre de la planification urbaine, des surfaces soumises à la pression urbaine. On établira une synthèse de l'enjeu économique agricole sur notre territoire.

Ets CUERQ Patrice
Travaux Agricoles & Ruraux




- Eparage - Rotavator - Labours
- Semis maïs, céréales avec combiné
- Moissons
- Aménagement villas: (VRD - espaces verts)
- Ependage de fumier

L'Hermet - 43110 AUREC-SUR-LOIRE
Tél./Fax 04 77 35 40 27 - Portable 06 85 08 35 88

EN BREF

La majorité du parcellaire est détenue par des exploitations ayant leur siège sur le territoire

Sur les exploitations de la commune :

- L'élevage bovin est dominant avec des activités de plus-value économique (fromage, circuit court, agriculture biologique)
- La taille moyenne est de 89 ha
- Toutes des exploitations se maintiennent dans les 10 prochaines années
- Les exploitants de la commune ont développé des activités de diversification
- Des exploitations à taille humaine consolidées par leur stratégie de production.

au fil des HAMEAUX > FORNAS

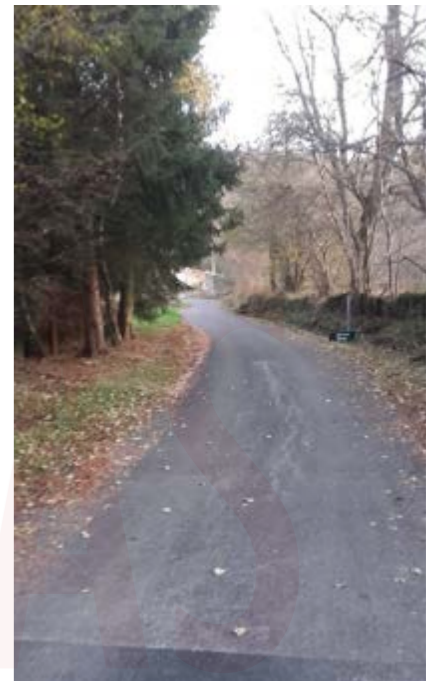
Fornas est situé en pleine nature pour ne pas dire en pleine forêt, au sud-est du bourg de St Nizer.

C'est un petit hameau très paisible de quelques habitants rempli d'histoire grâce à la présence de son château ou plutôt de sa maison forte, terme auquel tient particulièrement son actuel propriétaire, Jean-François BERTHET que nous sommes allés interviewer.

Entre les deux extrémités de cette grande bâtisse, se trouvent deux anciennes fermes, dont l'une a été rénovée par les SANOUILLET, ancien couple d'instituteurs du village et repris depuis par Mr et

Mme FAURAND qui nous ont donné de nombreuses informations et anecdotes.

Une petite polémique subsiste sur le terme de Fornas ou Fournier si bien que deux panneaux cohabitent. En effet, on parle de « la côte de Fournier » qui pourrait laisser entendre qu'il s'agit de la côte du hameau de Fournier... Mais on utilise aussi plus facilement le terme de « château de Fornas » pour évoquer la maison forte. Dernièrement, lors de la dénomination des noms de rue, nous avons opté pour « la route de Fornas » car il est vrai qu'on parle de SAINT NIZIER DE FORNAS. Il était donc important de garder ce terme de Fornas pour l'adressage.



Descriptif du MANOIR de FOURNIER

Le vieux manoir est situé dans un vallon boisé, non loin du bourg de ST NIZER auquel il a donné son nom. On pénètre dans la cour par un élégant portail Renaissance, que flanquent plusieurs corps de bâtiments remaniés au 19ème siècle. A droite est la porte d'entrée du manoir. Des colonnes moulurées de chapiteaux du style le plus pur soutiennent un entablement dont la partie supérieure, fortement en saillie supporte un écusson effacé soutenu par deux anges. Des mâchicoulis se voient encore au-dessous d'une petite ouverture, placés au-dessus de la porte d'entrée. Au fond de la cour et à angle droit avec le bâtiment que nous venons de décrire, se dresse une haute tour carrée, dont le rez-de-chaussée, voûté et ouvert, sert de remise. Au 1^{er} étage est la chapelle, éclairée par des fenêtres ogivales, hautes et étroites. Au second étage, deux fenêtres à meneaux accolées montrent de

petites colonnes sculptées qui sont dignes d'attention.

Les FOURNIER se sont succédés au vieux manoir et ont occupés d'importantes fonctions :

- Conseiller de la reine mère MARIE DE MEDICIS (PIERRE DE FOURNIER)
- Capitaine et châtelain de ST BONNET
- Lieutenant général au baillage du Forez
- Conseiller du roi (un autre PIERRE DE FOURNIER, descendant du précédent)

Le manoir change de propriétaire tout en restant dans la même famille jusqu'à l'achat par JEAN BAPTISTE BALEYGUIER maire de ST NIZIER de 1808 à 1821 ; ses descendants (les THIOLLIER et les MOUTON) ont occupé le lieu jusqu'en 1978, année de l'acquisition de la MAISON FORTE par Monsieur BERTHET, dernier et actuel propriétaire. Depuis 2007, Mr BERTHET, après avoir alterné résidence secondaire et résidence principale, y vit continuellement.



En fait, seulement 3 familles ont habité ce manoir. Les propriétaires les plus anciennement attestés semblent remonter à l'an 1255 (THOMAS DE FOURNIER) et à l'an 1265 (PIERRE DE FOURNIER)

BLASON DE LA FAMILLE FOURNIER



D'azur au chevron d'argent, chargé de [deux] manchettes d'hermines et accompagné de trois étoiles.

(L. Pierre Louis Arnaudou Général en France p. 116)

Après une recherche auprès de l'office de tourisme de Saint-Bonnet, un autre descriptif nous a été donné, en voici un petit condensé :

Époque de construction : première moitié du 15e siècle, limite 15e-16e siècle, 16e, 17ème et 19e siècle.
 HISTORIQUE : Le domaine de Fournier appartient à « Thomas Fornerii de Sancto Nicetio » en 1255 (chartes du Forez). Au début du 15e siècle, seul la partie centrale du logis actuel semble exister ; l'escalier de distribution en vis n'est pas localisable et de cette époque subsiste des armoiries martelées rapportées au-dessus de la porte d'entrée du logis. Des vestiges de bretèches subsistent sur chacune des façades. Un deuxième corps de bâtiment, la grange-étable à vaches actuelle est vraisemblablement édifée à la fin du 15e ou au début du 16e siècle. Au 16e siècle, l'ensemble des constructions sont réaménagées et d'autres sont construites parmi lesquelles : le bâtiment prolongeant la grange-étable à vache actuelle, la construction comportant la cave et le four à pain et située à l'ouest du logis ainsi que la grange-étable à chevaux et, entre ces deux derniers bâtiments, le portail ouvrant sur la cour placée au nord et enfin le pigeonnier situé dans le jardin.
 Sur la façade arrière du logis, une tour carrée, hors-œuvre, datant probablement du début du 16e siècle comporte une meurtrière et une canonnrière.
 Une haute tour est construite au 17ème siècle à l'angle de la façade principale avec installation d'une chapelle privée.
 Au 19e siècle, on aménage la grange-étable à vaches actuellement des porcheries sont construites dans son prolongement (aujourd'hui disparues).
 Des cinq moulins signalés en 1824, il en subsiste quatre à l'état de ruines. Au moins deux d'entre eux sont du 16e siècle.

DESCRIPTION : Tour à un étage de soubassement voûte en berceau segmentaire, un rez-de-chaussée surélevé abritant une chapelle comportant un plafond à caissons en arc déprime, un étage carré et un étage de comble couverte d'un toit en pavillon; le pigeonnier est également couvert en pavillon, le restant des constructions est avec longs pans et pignons découverts. Les couvertures sont en tuiles creuses mécaniques hormis celle de la grange-étable à chevaux qui est en tuiles creuses classiques. La cave attenante au four à pain est voûtée en berceau segmentaire. Le pigeonnier possède un escalier droit, en pierre, permettant l'accès à l'étage, alors que l'escalier de distribution du logis, également en pierre, est tournant à retours sans jour. Une pente est placée au droit de la grange-étable à vaches.



RENCONTRE

M. ET MME FAURAND

M. et Mme Faurand viennent en villégiature à Fornas. Les anciens propriétaires étaient M. et Mme Sanouillet qui ont exercé leur métier d'instituteurs de 1932 à 1962 à l'école publique de St Nizier. Monsieur enseignait dans ce qu'on appelait la grande classe (CM1 jusqu'au certificat d'étude) qui est actuellement le secrétariat de mairie. Son épouse avait en charge les enfants du CP au CE2 dans la petite classe qui est l'actuelle salle du conseil. Autant dire que beaucoup d'enfants niziérois, aujourd'hui adultes se souviennent de leurs maîtres.

VSN : Vous avez acheté cette maison en quelle année ?

« Nous avons acheté en 1967 suite à une annonce. Pour l'anecdote, la première personne intéressée par ce bien était M. Michel DURAFOR, ancien maire de St Etienne. Mais, ce dernier, avant d'acheter voulait habiter pendant un an cette maison pour voir si cela lui convenait. Mme SANQUILLET déclina l'offre.

longues années par la famille CHOUVELON de Charliot. Il y avait 6 moulins alimentés par un système de biefs qui amenait l'eau des rivières de Talarand et du Bonson. Lorsque nous sommes arrivés, le toit du dernier moulin s'était effondré, mais à l'intérieur tout était conservé (roue, meule, ...). Ainsi, disposés en cascade, l'eau alimentait les moulins en contre-bas, jusqu'au grangier du bas pour retrouver le Bonson.

VSN : Auriez-vous des souvenirs marquants ?

Lorsque nous sommes devenus propriétaires, l'habitation était en bon état. Par contre, l'extérieur était envahi de broussailles qui cachaient les nombreux escaliers donnant accès aux différents coins du terrain.

VSN : un mot pour conclure ?

Voilà 51 ans que nous venons à Fornas et nous aimerions y venir encore 50 ans!! Beaucoup de calme et de tranquillité. Le seul inconvénient est qu'en vieillissant, l'entretien des terrains extérieurs disposés en terrasse s'avère plus délicat pour nous.

VSN : Pour vous quel est le charme de Fornas ?

Cette maison est chargée d'histoire. Ayant appartenu au domaine dit du « château de Fornas », c'était une ancienne ferme qui était appelée le « grangier du haut ». Le « grangier du bas » était l'autre ferme, exploitée de



> INTERVIEW JEAN-FRANÇOIS BERTHET

Jean-François BERTHET s'est installé à Fournier en 1979. La particularité de son habitat est que c'est une ancienne maison forte. Nous avons eu le plaisir de l'écouter lors de l'émission France Bleu Midi Ensemble du 15 novembre 2016.

VSN : Jean- François, comment avez-vous découvert ce lieu et cette maison forte ?

A l'époque, nous étions à la recherche d'une maison de campagne autour de St Bonnet le Château. Au cours de promenades, nous avons découvert Fornas, mais la propriété n'était pas encore à vendre. Dès sa mise sur le marché, nous n'avons pas hésité à l'acquérir.

VSN : Vous avez eu le coup de coeur pour cette bâtisse ?

Oui, un grand coup de coeur surtout pour son style et son cadre.

VSN : Vous avez beaucoup travaillé dans cette maison pour la réparer, une anecdote ?

Les travaux se sont réalisés en trois tranches: 1979, 1990 et 2011. La priorité a été la réfection des toitures, un pan de toit de la grange s'est effondré en 1980. Nous avons aménagé une cuisine, un bureau, des chambres et une salle de bains. Le chauffage central a été aussi installé. [A noter que Jean-François utilise le bois, c'est un parfait bûcheron]. Il reste encore beaucoup à faire, les enfants et les petits enfants poursuivront la tâche. C'est la marque de la maison, seules trois familles depuis l'origine l'ont occupée.

VSN : Vous avez choisi d'en faire votre résidence principale pour la retraite, comment caractériser cette vie paisible ici ?

Depuis 2007, je vis à Fornas en résidence principale avec Marie, ma compagne. Ici, pour nous, c'est un paradis. Nous aimons toutes les saisons, de la canicule jusqu'aux congères.

VSN : Un mot pour conclure

Nous tenons à souligner l'accueil reçu ici, à St Nizier. Aussi, nous nous sentons pleinement intégrés dans la commune.

Jean-Yves Porte
TRAVAUX PUBLICS
&
TRANSPORTS
*La Qualité
Le Service*
Tél. 04 77 50 07 51
Fax 04 77 50 73 36
e-mail : sasujean-yves-porte@wanadoo.fr
ZA LE MOULIN DU MAS
42380 LA TOURETTE

LA PHOTO SOUVENIR



L'ORIGINE DES NOMS DE FAMILLE DE ST NIZIER

(2ÈME PARTIE)

Nous avons vu dans notre précédent numéro que les noms de famille les plus répandus sur notre commune étaient BERGER, FAURE, VRAY et CHATAIN.

A présent, évoquons les 4 prochains noms qui vous parleront très certainement.



- **DUPIN** : Ce nom est très fréquent en Haute Loire. C'est un toponyme qui désigne un lieu dit « Le Pin » par référence à un pin bien particulier remarquable par ses dimensions ou parce qu'il était isolé. Ou un lieu où le pin poussait en abondance autrement dit une pinède.
- **FRERY** : Ce nom est surtout porté dans les départements de la Loire et Haute Loire et plus spécifiquement dans le Forez. Mais il est également présent dans l'Yonne. Soit 825 personnes en France. C'est une forme contractée du prénom Frédéric, qui est un nom d'origine germanique. Ce nom témoigne donc des envahisseurs Germains. Il est la contraction de « FRID » qui signifie paix et du suffixe « RIC » qui signifie puissant.
- **PERRIN** : Ce nom est un diminutif. Il vient du prénom Pierre, indémodable ! qui correspond lui-même au prénom d'origine grecque « petros » qui désigne tout simplement une pierre à bâtir.

Chez nous, Perret avec deux « r » et Peyret avec un « y » ont la même origine.

Si on s'en réfère à St Nizier, Perrin se situerait en 7^{ème} position mais en France, près de 45 000 personnes portent ce nom. C'est-à-dire toute une ville de l'importance de Roanne. Il se situe au 41^{ème} rang français.

- **BONHOMME** : Ce nom vient du département voisin de la Haute Loire. Au départ, il rendait hommage à un travailleur compétent : « homme » au « bon » savoir faire.

Dès le XIII^{ème} siècle, ce vocable de « bonhomme » a eu valeur de généralisation et chez nous, il s'est mis à désigner « le paysan ». Comme dans d'autres régions, on les appelait les « jacques ».

Par extension, un air « bonhomme » se dit de quelqu'un de tranquille qui inspire la confiance et génère la sérénité.

Au moyen âge, les « bonshommes », au pluriel, étaient les Initiés qui enseignaient la religion cathare. Ils bénissaient et accompagnaient les mourants. Ils furent pourchassés impitoyablement par l'Inquisition que le pape Grégoire IX a établi à partir de 1233.

Dans notre prochain numéro, nous parlerons des 4 prochains noms de famille les plus répandus sur notre commune après BERGER, FAURE, VRAY, CHATAIN, DUPIN, FRERY, PERRIN, BONHOMME. Il s'agit de **BOURGIN, CHOUVELON, GIRAUDON et GONON**.

A bientôt